

Le traitement d'orthodontie

Le Diagnostic

Le diagnostic établit les problèmes orthodontiques, permet d'élaborer un plan de traitement, et de définir les différents appareils dont tu auras besoin.

Les empreintes numériques (anciennement moulages en plâtre), photos, radios ainsi que la demande de prise en charge Sécurité Sociale seront réalisées. Le devis sera établi. C'est un rendez-vous long.



Le traitement actif

La pose de l'appareil est un rendez-vous long. Il prend trop de temps pour être réalisé le soir ou le mercredi. Tu devras sans doute manquer l'école. Cette pose n'est pas douloureuse, mais les 5 premiers jours tes dents peuvent te faire un peu souffrir et un antidouleur t'aidera.

Les rendez-vous d'activation ont lieu environ toute les 8 semaines. Les créneaux du mercredi et du soir après l'école sont réservés pour ces rendez-vous rapides et fréquents.

Tes obligations sont : le respect des rendez-vous, le respect des consignes d'hygiène qu'impose ton appareil (brossage parfait), ainsi que le respect des consignes de port.

Lorsque la coopération du patient est mauvaise, il faut arrêter le traitement.

La sécurité sociale prend en charge 6 semestres (3 ans) d'orthodontie.

La contention?

Il est indispensable de maintenir les résultats acquis par un appareil de contention sous peine de récurrence de l'anomalie initiale ou d'apparition d'une nouvelle pathologie.

La sécurité sociale prend en charge la contention pendant 2 années.

Et dans quelques années?

Au cours de la vie, la taille des arcades diminue lentement et inéluctablement de sorte que les malpositions, notamment incisives, deviennent plus fréquentes, surtout l'encombrement incisif. Conserver toute sa vie l'alignement ne peut être compris dans le traitement.

Et si je ne fais rien?

Exceptionnels sont les problèmes orthodontiques qui pourraient mettre en péril tes dents, et ta santé.

En revanche le traitement orthodontique crée l'harmonie esthétique idéale du sourire et du bas du visage, ainsi que l'harmonie fonctionnelle des dents et des mâchoires entre elles.

Cette harmonie favorise la conservation des dents dans le temps, ton confort masticatoire et la beauté de ton sourire.

L'orthodontie peut être pratiquée à tous les âges de la vie, mais ne sera prise en charge par la sécurité sociale que si l'appareil est posé avant 16 ans .